

# Bienvenue en forêt !

Une concertation menée entre élus et professionnels de l'exploitation forestière a abouti à la définition d'une démarche volontaire applicable dès 2017 quant à l'utilisation de la voirie communale et rurale pour l'exploitation forestière.

**La commune est partie prenante de cette démarche, et vous invite à veiller aux points suivants si vous utilisez cette voirie.**

## Professionnels forestiers

Nous vous remercions de bien vouloir signaler en mairie les chantiers d'exploitation susceptibles d'impacter cet itinéraire.

## Visiteurs

Cette voirie permet aux propriétaires riverains d'accéder à leurs parcelles forestières et de les valoriser. Merci de ne pas gêner le passage des engins forestiers.



Communauté de  
Communes des  
Rives du Haut-Allier



Animation réalisée avec le soutien de :